

SPECIAL

FLASH INFO
CORONAVIRUSFORMATION des SALARIÉS et
GÉRANTS SALARIÉS

des entreprises du BTP



Votre partenaire compétences

Dans le cadre du contexte de l'épidémie de Covid-19, les organismes de formation ont dû annuler/reporter les formations prévues dans leurs locaux depuis le 16 mars et ce jusqu'à nouvel ordre.

Quel impact pour le financement des formations

...qui étaient programmées et qui sont reportées ?

- Si l'organisme de formation vous propose d'assurer la formation à distance (FOAD) ou si la formation est reportée avant 31/12/2020 : Constructyts maintient l'accord de financement émis, dans les mêmes conditions.



Pas besoin de faire une nouvelle demande de financement => sur [e.Gestion](#), quand vous téléchargerez la demande de remboursement, barrez les mauvaises dates et ajoutez les nouvelles avant envoi.

- Si la formation est reportée en 2021, il faut faire une nouvelle demande de financement via la plateforme [e.Gestion](#)

.....qui ont débutées avant le 16 mars et n'étaient pas terminées ? (formations longues et discontinues)

- Transmettez à CONSTRUCTYTS une facture intermédiaire, et les attestations de présence (à l'adresse indiquée sur l'accord de financement, que vous récupérez sur votre compte e-gestion ou que Constructyts vous a envoyé par courrier).

..... qui se sont terminées avant le 16 mars 2020 ?

- Transmettez à CONSTRUCTYTS la facture et l'attestation de présence (à l'adresse indiquée sur l'accord de financement, que vous récupérez sur votre compte e-gestion ou que Constructyts vous a envoyé par courrier).

Rappel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, vous saisissez vous-même vos demandes de financement via le nouveau service mis en ligne par CONSTRUCTYTS :



Demandez votre code d'accès à Constructyts IDF :

- Entreprises de 1 à 10 salariés : Philippe DJAKROUN ☎ 01 42 27 49 49
- Entreprises de 11 à 49 salariés : Céline GARNIER ☎ 01 64 37 51 30

Le BTP 77 n'a plus accès à ce portail de saisie en ligne et ne peut plus se charger de la saisie de vos dossiers*.

En bonne coordination avec CONSTRUCTYTS, le Service Formation du BTP 77 vous :

- ACCOMPAGNE dans la prise en main du service un tuto « Pas à Pas » du site en ligne e-gestion => disponible sur [btp77.org](#) – Espace Adh
- INFORME sur les financements des formations un mémo sur les critères de financement 2020 => disponible sur [btp77.org](#) – Espace Adh
- CONSEILLE sur les dispositifs de formation (CPF, contrat de professionnalisation,);
- aide à RECHERCHER des organismes de formation répondant aux exigences qualité ;
- CALCULE et OPTIMISE les financements des formations ;
- ACCOMPAGNE en cas de difficultés rencontrées avec CONSTRUCTYTS



ne vous laissez pas abuser par d'autres « organismes » qui vous assureront pouvoir gérer vos dossiers à votre place ! Le législateur a supprimé cette délégation pour tout organisme.


www.btp77.org

dans l'espace adhérent à la rubrique « vous informer » puis « dossiers d'actualité »